



منظمة الأغذية  
والزراعة  
للأمم المتحدة

联合国  
粮食及  
农业组织

Food  
and  
Agriculture  
Organization  
of  
the  
United  
Nations

Organisation  
des  
Nations  
Unies  
pour  
l'alimentation  
et  
l'agriculture

Organización  
de las  
Naciones  
Unidas  
para la  
Agricultura  
y la  
Alimentación

## CONSEIL

**Cent trente-deuxième session**

**Rome (Italie), 18–22 juin 2007**

**RAPPORT DE LA SOIXANTE-SIXIÈME SESSION DU  
COMITÉ DES PRODUITS**

**Rome, 23–25 avril 2007**

### Table des matières

	Paragraphes
I. INTRODUCTION	1 - 5
II. LA SITUATION DES MARCHÉS MONDIAUX DES PRODUITS AGRICOLES	6 - 14
A. SITUATION ACTUELLE ET PERSPECTIVES	6 - 10
B. RÉPERCUSSIONS SUR LES MARCHÉS MONDIAUX DES PRODUITS AGRICOLES DE LA CROISSANCE RAPIDE EN CHINE ET EN INDE	11 - 14
III. ÉVOLUTION DES POLITIQUES AYANT UNE INCIDENCE SUR LES MARCHÉS ET LE COMMERCE DES PRODUITS AGRICOLES	15 - 28

Par souci d'économie, le tirage du présent document a été restreint. MM. les délégués et observateurs sont donc invités à ne demander d'exemplaires supplémentaires qu'en cas d'absolue nécessité et à apporter leur exemplaire personnel en séance.  
La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur l'Internet, à l'adresse [www.fao.org](http://www.fao.org)

---

A. ÉTAT D'AVANCEMENT DES NÉGOCIATIONS COMMERCIALES MULTILATÉRALES SUR L'AGRICULTURE	15 - 19
B. PRODUITS SPÉCIAUX POUR LE DÉVELOPPEMENT	20 - 23
C. AIDE AU COMMERCE	24 - 28
IV. AUTRES QUESTIONS D'ACTUALITÉ RELATIVES AUX PRODUITS AGRICOLES ET AU COMMERCE	29 - 39
A. GESTION DE L'OFFRE POUR SOUTENIR LES COURS INTERNATIONAUX DES PRODUITS AGRICOLES	29 - 33
B. POUSSÉES DES IMPORTATIONS: ANALYSE, PREMIÈRES CONCLUSIONS ET ENSEIGNEMENTS À TIRER	34 - 39
V. ACTION INTERNATIONALE DANS LE DOMAINE DES PRODUITS AGRICOLES	40 - 43
VI. ORGANISATION DE LA SOIXANTE-SEPTIÈME SESSION	44
VII. AUTRES QUESTIONS	45
Annexe A	<b>Discours d'ouverture du Directeur général adjoint de la FAO, M. David A. Harcharik</b>
Annexe B	<b>Ordre du jour</b>
Annexe C	<b>Liste des membres du Comité des produits Biennium 2006-2007</b>

**QUESTIONS PORTÉES À L'ATTENTION DU CONSEIL**

Le Comité souhaite attirer l'attention du Conseil sur les questions suivantes:

1. Le Comité a effectué un examen de la situation des marchés mondiaux des produits agricoles et estimé qu'il convenait d'effectuer d'autres analyses des impacts sur les marchés et sur la sécurité alimentaire de la hausse de la demande concernant les biocarburants.
2. Certains Membres sont disposés à collaborer avec le Secrétariat dans le domaine du renforcement des capacités en vue d'être en mesure d'effectuer eux-mêmes des analyses des marchés de produits.
3. Le Comité appuie le perfectionnement constant du modèle COSIMO utilisé par le Secrétariat pour les analyses et projections concernant les marchés de produits de base, en collaboration avec l'OCDE et certains Membres se sont déclarés disposés à participer à cette initiative.
4. Le Comité est favorable à la poursuite des activités sur les implications pour les marchés mondiaux de produits agricoles et la sécurité alimentaire du rythme rapide de la croissance économique de la Chine et de l'Inde.
5. Le Comité se félicite de la reprise des négociations commerciales multilatérales de l'OMC et espère que le cycle de Doha sera mené à terme avec succès et permettra d'assurer des échanges internationaux libéralisés pour les produits agricoles, tout en garantissant le développement rural et la sécurité alimentaire.
6. Le Comité soutient les activités normatives, l'assistance technique et les activités de renforcement des capacités mises en œuvre par la FAO en vue d'aider les pays en développement dans le cadre des négociations commerciales multilatérales, et a demandé que toutes ces activités soient maintenues et prolongées, grâce à des ressources adéquates.
7. Le Comité a proposé que les activités de la FAO consacrées aux « produits spéciaux » dans le cadre des négociations multilatérales soient prolongées et qu'elles incluent un volet visant à aider les pays en développement à tirer profit, de manière adéquate, de la flexibilité et du cadre politique qui devraient être créés grâce aux modalités de désignation des produits spéciaux.
8. Le Comité est d'avis que la FAO joue un rôle essentiel dans le domaine de l'aide au commerce pour éliminer les contraintes concernant l'offre et appuie les interventions de l'Organisation dans les domaines du transfert des technologies, des infrastructures rurales, de la maîtrise de l'eau, des normes techniques, des négociations commerciales et de l'analyse des politiques commerciales.
9. Le Comité recommande à la FAO de collaborer avec l'OMC et d'autres partenaires du développement et d'affirmer son rôle dans le cadre intégré.
10. Le Comité conclut que les arrangements internationaux de gestion de l'offre visant à augmenter les cours internationaux des produits agricoles de base ne sont ni pratiques ni appropriés, mais que le Secrétariat devrait continuer de contrôler et d'évaluer toute proposition relative à la gestion de l'offre.
11. Le Comité est d'avis que le Mécanisme de sauvegarde spéciale (SSM) en cours de négociation à l'OMC est pertinent, en ce qu'il s'agit d'une protection contre les poussées d'importations alimentaires, et qu'il convient que le Secrétariat poursuive ses activités relatives aux poussées d'importations, y compris l'aide technique et le renforcement des capacités, car elles contribuent grandement à la mise en place du Mécanisme de sauvegarde spéciale.
12. Le Comité a fait sienne la proposition visant à établir un réseau permettant de diffuser des informations relatives aux alertes rapides pour des produits alimentaires donnés, et grâce auquel les pays seraient prévenus des chocs qui risquent d'ébranler les marchés internationaux.



## I. Introduction

1. Le Comité des produits a tenu sa soixante-sixième session du 23 au 25 avril 2007 au Siège de la FAO, à Rome. Y ont participé 84 des 112 États Membres du Comité (exercice biennal 2006-2007). Douze États Membres de l'Organisation, le Saint-Siège, une organisation internationale et 11 organisations non gouvernementales ont participé à la session en qualité d'observateurs.
2. Le Comité a élu M. Joseph Mburu (Kenya) Président, M. Jyri Ollila (Finlande), Premier Vice-Président, et M. Noel de Luna (Philippines), Second Vice-Président.
3. L'allocution inaugurale a été prononcée par le Directeur général adjoint, M. David A. Harcharik. La version intégrale de cette allocution figure à l'Annexe A.
4. Le Comité a été assisté par un Comité de rédaction composé des pays suivants: Allemagne, Argentine, Arménie (présidence), Australie, Chine, Équateur, États-Unis, Gabon, Japon, Malaisie, Oman, Slovaquie, Soudan, Suède.
5. Le Comité a adopté l'ordre du jour, tel qu'il figure à l'Annexe B.

## II. La situation des marchés mondiaux des produits agricoles

### A. SITUATION ACTUELLE ET PERSPECTIVES

6. Le Comité a examiné la situation des marchés mondiaux des produits agricoles en se fondant sur le document portant la cote CCP 07/Inf.8.
7. Le Comité a remercié le Secrétariat des informations communiquées concernant la situation et les perspectives des marchés mondiaux des produits, mais a noté que certaines analyses mentionnées dans la présentation n'avaient pas été incluses dans le document d'information distribué à l'appui de ce point de l'ordre du jour. De l'avis général, il convenait d'analyser plus en profondeur, et de manière objective, l'ensemble des marchés, ainsi que l'impact sur la sécurité alimentaire de la hausse de la demande concernant les biocarburants et de communiquer les résultats en temps opportun afin que leur incidence en matière de politiques générales puisse être dûment prise en compte, en particulier pour les pays en développement. Il a également été demandé d'étudier ces incidences pour des produits agricoles importants pour certains pays en développement, par exemple le coton, le sorgho et le mil. Certains Membres ont noté qu'il était essentiel que les pays en développement évaluent eux-mêmes l'impact à moyen terme de l'évolution des nouveaux marchés sur leur économie et se sont dits disposés à collaborer avec le Secrétariat en vue de renforcer leurs capacités à utiliser les instruments analytiques disponibles afin de pouvoir effectuer eux-mêmes des analyses.
8. La présentation a résumé l'analyse statistique effectuée récemment par le Secrétariat, qui a noté les effets considérables des fluctuations des prix du pétrole brut sur les cours de l'éthanol, du sucre et du maïs, et des fluctuations des prix du gazole sur l'huile de soja et l'huile de colza. Ces analyses ont également établi la corrélation à double sens entre les cours de l'éthanol et ceux du sucre, ainsi que des corrélations non négligeables entre les cours de l'huile de soja et ceux de l'huile de colza, mais aucun lien significatif d'un point de vue statistique entre les cours de l'éthanol et ceux du maïs. Ces corrélations entre les prix, ou l'absence de corrélation, s'expliquent par plusieurs facteurs: le niveau des coûts totaux de production d'une unité de bioénergie par rapport au coût de production de la même unité à partir d'énergie fossile; le niveau du soutien dont bénéficie le secteur des biocombustibles; et l'ampleur et la flexibilité des infrastructures utilisées pour produire, distribuer et utiliser les biocombustibles. Il a été noté que faute de données adéquates, des études supplémentaires seraient nécessaires.

9. À moyen terme, il a été noté qu'il était plus difficile de prévoir l'évaluation des prix en raison des incertitudes concernant l'évaluation du marché du pétrole brut, du soutien aux politiques relatives au secteur, de la vitesse de développement des infrastructures et des technologies qui déterminent les rendements des matières premières agricoles et la conversion de ces matières premières en biocombustibles. De plus, en raison de la complexité des mécanismes de transmission des prix qui assurent la liaison entre une kyrielle de marchés connexes, il est difficile de définir avec précision l'impact sur les prix des produits alimentaires de base. La hausse des prix du pétrole brut entraîne inévitablement une hausse des coûts de production des matières premières agricoles et la demande concernant ces produits, même si cette hausse n'est pas uniforme. Les prix du pétrole ont également des incidences indirectes sur l'offre concernant plusieurs matières premières agricoles en ce qu'ils modifient leur rentabilité relative et, indirectement, ont une incidence sur la demande pour plusieurs matières premières agricoles qui font concurrence à des produits issus de combustibles fossiles.

10. Les dernières évolutions du modèle COSIMO, utilisé pour l'analyse et les projections dans le domaine des marchés des produits agricoles, ont également été présentées au Comité. Ce modèle est élaboré en collaboration avec l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). Ces évolutions ont été accueillies favorablement et plusieurs Membres ont fait part de leur souhait de participer à ces travaux.

## **B. RÉPERCUSSIONS SUR LES MARCHÉS MONDIAUX DES PRODUITS AGRICOLES DE LA CROISSANCE RAPIDE EN CHINE ET EN INDE**

11. Le Comité a examiné les incidences de la croissance économique rapide en Chine et en Inde sur les marchés et le commerce mondiaux des produits agricoles en s'appuyant sur le document CCP 07/7. Il a reconnu que cette question avait suscité un intérêt et une attention croissants de la communauté internationale, étant donné les incidences potentielles significatives sur les marchés, le commerce des produits agricoles et la sécurité alimentaire dans le monde. Ces impacts se font sentir dans un certain nombre de domaines, notamment le commerce bilatéral, les marchés mondiaux des produits agricoles et l'investissement étranger direct.

12. Les délégations de la Chine et de l'Inde ont formulé des observations au sujet du document et ont fourni un complément d'informations. La délégation de la Chine s'est déclarée d'accord en principe avec la conclusion du rapport et était disposée à travailler en coopération étroite avec la FAO sur cette question. La délégation de l'Inde s'est félicitée de l'analyse présentée et elle a fait remarquer que le Gouvernement indien accueillerait favorablement de nouveaux travaux dans ce domaine, en particulier en collaboration avec le Secrétariat. Le Comité a noté que des analyses fournies avaient déjà été réalisées sur les effets de la croissance chinoise et indienne et que les prochaines analyses devraient être ciblées et pondérées à l'aide des études existantes.

13. Un certain nombre de propositions ont été formulées en vue d'analyses plus approfondies des liens entre les locomotives asiatiques et les autres pays. L'investissement étranger direct, que ce soit dans l'agriculture ou dans d'autres secteurs, ainsi que dans ces deux pays et ailleurs, est un outil important et devrait faire partie de ces études. Les coûts croissants des facteurs de production dans ces deux pays d'Asie, en particulier la terre, l'eau et le travail, auront des incidences sensibles sur la structure de la production et du commerce, et devraient donc être pris en compte. De surcroît, étant donné l'intensité des échanges de matières premières agricoles et d'aliments pour animaux, à la fois effectifs et prévus, des études supplémentaires devraient être entreprises dans un cadre intrants-extrants, de façon que ces liens puissent être bien définis. Les politiques commerciales et agricoles de ces deux pays jouent aussi un rôle important dans l'évolution future de leur production et de leur commerce. Le Comité a encouragé à réaliser d'autres études sur les effets de ces politiques. De même, la diversité des économies en matière de dotation en ressources et de structures du commerce devrait être reconnue et les études devraient viser à identifier les possibilités de commerce et autres engagements économiques présentant des avantages mutuels.

14. Le Comité a pris note des deux principales directions des activités qui avaient été proposées dans le document du Secrétariat et les a approuvées. Il s'agissait, d'une part, d'un approfondissement du suivi et de l'étude des tendances nouvelles et des scénarios dans les deux pays d'Asie en vue d'analyser les incidences et les impacts sur les marchés des produits agricoles, les flux d'échanges et la sécurité alimentaire dans le monde; et d'autre part, compte tenu de l'intérêt croissant porté par de nombreux pays à une meilleure compréhension des incidences de relations économiques plus étroites, en particulier par le truchement d'accords commerciaux bilatéraux, avec les locomotives asiatiques, de la fourniture d'informations et d'outils d'analyse pour l'étude des incidences de ces liens économiques.

### **III. Évolution des politiques ayant une incidence sur les marchés et le commerce des produits agricoles**

#### **A. ÉTAT D'AVANCEMENT DES NÉGOCIATIONS COMMERCIALES MULTILATÉRALES SUR L'AGRICULTURE**

15. Le Comité a examiné la situation actuelle des négociations commerciales multilatérales de l'Organisation mondiale du Commerce, en se fondant sur le document portant la cote CCP 07/8.

16. Le Comité s'est félicité de la reprise des négociations commerciales multilatérales et a exprimé le souhait que le cycle de Doha s'achève avec succès à la fin de l'année 2007. De nombreux Membres ont insisté sur la nécessité de faire en sorte que ces négociations soient véritablement multilatérales, avec la participation de tous les Membres de l'OMC, contrairement aux réunions de groupes plus restreints qui ont eu lieu pendant la phase de suspension du cycle. De nombreux Membres ont souligné qu'il y avait intérêt à obtenir des « résultats ambitieux » à l'issue du cycle, et ce dans le domaine des trois « piliers » que sont l'accès aux marchés, le soutien interne et la concurrence à l'exportation. De nombreux Membres ont apprécié à sa juste valeur le concept de traitement spécial et différencié, qui permettait aux pays en développement de mieux gérer la libéralisation des échanges et ont noté qu'une certaine flexibilité dans le domaine des réductions tarifaires avait été octroyée à ces pays, pour une grande part en reconnaissant le concept de produits spéciaux et en admettant que le Mécanisme de sauvegarde spéciale pouvait s'appliquer à tous les pays en développement. De nombreux Membres ont souligné que le cycle de Doha était un cycle de développement et ont souligné son double objectif: éliminer les distorsions et restrictions des échanges internationaux de produits agricoles et garantir le développement rural et la sécurité alimentaire.

17. Différents Membres ont souligné différentes priorités pour la nouvelle phase du cycle. Les questions suivantes ont été mentionnées: nécessité d'une simplification des tarifs; le fait que bien que des accords bilatéraux ou régionaux de libre-échange aient été pratiqués couramment depuis la suspension des négociations commerciales multilatérales, les pays en développement n'étaient pas en position de force pour négocier ce type d'accords, par rapport aux accords multilatéraux; les trois piliers des négociations commerciales multilatérales dans le domaine de l'agriculture (accès aux marchés, soutien interne et subventions à l'exportation) sont intrinsèquement liés et il convient donc d'avancer simultanément sur tous ces fronts; le cycle de Doha devrait être un véritable cycle de développement, dont l'objectif serait de produire des avantages pour les pays en développement.

18. La plupart des pays dont les délégués ont pris la parole ont félicité la FAO des mesures qu'elle prend pour aider les pays en développement lors des négociations commerciales multilatérales et ont souhaité que cette aide se poursuive. Certains Membres ont remercié le Secrétariat de ses activités normatives (consultations d'experts, publication de notes techniques et de notes stratégiques, etc.), de son aide technique et de ses activités de renforcement des capacités (les ateliers régionaux de clarification ont été mentionnés par plusieurs délégués). Certains Membres ont demandé que ces activités soient financées au moyen des ressources du

Programme ordinaire de la FAO. Certains Membres ont recommandé que la FAO assure le renforcement des capacités des pays en développement, de manière à atténuer les effets négatifs potentiels de la libéralisation des échanges commerciaux à court terme et à surmonter les obstacles liés à l'offre, qui pourraient les empêcher de tirer parti de la libéralisation.

19. Plus précisément, trois grands domaines dans lesquels il est important que la FAO apporte son aide ont été soulignés: l'analyse des politiques commerciales; la formation et les avis en matière de politique générale; et le renforcement des capacités. Il a également été souligné que la FAO devrait continuer de diffuser des analyses techniques neutres et que le renforcement des capacités dans le domaine des politiques commerciales était essentiel. Certains Membres ont souligné l'impact négatif sur les agriculteurs nationaux des subventions importantes accordées aux producteurs de coton des pays développés et ont demandé à la FAO d'appuyer l'initiative du groupe « Coton 4 » qui rassemble des pays africains producteurs de coton. Il a été estimé que les activités de soutien au commerce mises en œuvre par la FAO ces dernières années avaient été particulièrement justifiées et utiles, car elles avaient permis de renforcer les capacités de négociation des pays en développement. Certains Membres se sont déclarés préoccupés par la publication sur la Situation des marchés des produits agricoles, parue en 2006, car ils estimaient que, dans ces grandes lignes, cette publication laissait entendre que tous les pays en développement ne bénéficieraient pas nécessairement de la libéralisation des échanges. Ils ont demandé des éclaircissements au Secrétariat concernant l'utilisation des données pour la préparation de la publication.

## **B. PRODUITS SPÉCIAUX POUR LE DÉVELOPPEMENT**

20. Le Comité a examiné la question de l'identification des « produits spéciaux » pour lesquels des réductions tarifaires convenues lors des négociations commerciales multilatérales seraient modérées en tenant compte des priorités de sécurité alimentaire, de sécurité des moyens d'existence et de développement rural des pays en développement. La question a été examinée sur la base du document portant la cote CCP 07/9.

21. Le Comité a remercié le Secrétariat pour ce rapport, tout en convenant que la question continuait de susciter un grand nombre de préoccupations, d'approbations et de désaccords, qui témoignent de l'état d'esprit général qui prévaut lors des négociations concernant les produits spéciaux. Ces questions ont été soulignées dans le document, ainsi que dans l'allocution inaugurale. Il s'agit des questions suivantes: les critères, champ d'application et restrictions applicables au nombre de produits qui peuvent être désignés par les pays; le niveau auquel ces produits devraient être désignés (SH 4, 6 ou 8); la signification de l'expression « traitement plus flexible » en ce qui concerne les réductions tarifaires; la question de savoir si les produits exportés principalement par des pays en développement devraient ou non pouvoir être des produits spéciaux; la question de savoir si les produits spéciaux devraient ou non avoir accès au Mécanisme de sauvegarde spéciale; les plafonds tarifaires pour les produits spéciaux; et la question de savoir si les modalités de désignation des produits spéciaux devraient ou non être un élément permanent des travaux de l'OMC (c'est-à-dire, si ces modalités devraient ou non être éliminées à la fin de la mise en œuvre du cycle de Doha).

22. Le Comité a fait valoir qu'il n'était pas possible de justifier une des conclusions présentées dans le document, selon laquelle la flexibilité qui serait accordée aux produits spéciaux devrait être étendue aux autres piliers (à savoir, soutien interne et subvention à l'exportation) et non seulement à l'accès aux marchés, lors des négociations.

23. Le Comité a formulé les suggestions suivantes:

- l'objectif principal des activités de la FAO devrait être d'aider les pays en développement à tirer profit, de manière adéquate, de la flexibilité et du cadre politique qui devraient être créés grâce aux modalités de désignation des produits spéciaux;



- la FAO devrait étoffer les activités mises en œuvre dans ce domaine en visant également d'autres régions, en plus de celles décrites dans le document CCP 07/9, de façon à proposer un dossier global plus consistant pour les produits spéciaux;
- la FAO devrait étudier l'impact sur les échanges Sud-Sud des produits susceptibles d'être des produits spéciaux;
- le choix d'indicateurs relatifs aux produits spéciaux devrait être motivé de manière plus claire et transparente;
- la liste d'indicateurs doit être révisée en fonction des données disponibles et en tenant compte de la diversité des pays en développement.

### C. AIDE AU COMMERCE

24. Le Comité a examiné le rôle joué par la FAO dans le programme de travail de l'OMC portant sur l'initiative "Aide au commerce" convenue lors de la Conférence ministérielle de l'OMC tenue à Hong Kong en décembre 2005. Cette initiative se veut contribuer aux aspects de développement du Cycle de Doha. Les participants ont examiné cette question sur la base du document CCP/07/13.

25. Le Comité a félicité le secrétariat pour ce document et a estimé que l'initiative d'aide au commerce était hautement pertinente pour le commerce des produits agricoles. Compte tenu du rôle marginal des pays les moins avancés dans les échanges mondiaux de produits agricoles, le Comité a estimé que l'initiative d'aide au commerce revêtait une importance cruciale si l'on voulait éliminer les contraintes pesant sur l'offre. Le Comité a affirmé le rôle qui revient à la FAO dans l'aide aux pays en développement pour le renforcement de leurs capacités productives et commerciales dans le domaine agricole et a estimé que les activités réalisées par la FAO au titre de l'aide au commerce devraient être gérées selon les principes de Paris (efficacité de l'aide) et en coordination avec d'autres institutions oeuvrant au développement. Le Comité a souligné que les pays devaient s'appropriier les activités réalisées au titre de l'aide au commerce et que celles-ci devaient être compatibles avec les stratégies nationales de développement.

26. Les Membres ont appuyé le rôle de la FAO et son programme de travail dans les cinq domaines visés par les interventions d'aide au commerce, tels qu'ils sont mentionnés dans le document CCP/07/13, à savoir: transfert de technologies, infrastructure rurale, investissement dans la gestion de l'eau, normes techniques des produits et négociations commerciales et analyse des politiques commerciales. Plusieurs Membres ont souligné le rôle important de la FAO dans le renforcement des capacités concernant les normes et les politiques commerciales et ont invité la FAO à affiner ses propositions, à en définir le degré de priorité et à faire preuve de sélectivité dans ses domaines d'intervention. Un membre s'est demandé si les trois premiers domaines indiqués pour une intervention de la FAO concernaient bien l'initiative d'aide au commerce ou étaient plutôt en rapport avec d'autres mandats de l'Organisation.

27. Le Comité a estimé qu'il fallait également tenir compte des intérêts des pays à revenu moyen, en plus des économies vulnérables et de petite dimension, et que le programme de travail de la FAO concernant l'initiative d'aide au commerce devrait également comprendre des éléments tels que: le renforcement des capacités pour stimuler l'esprit d'entreprise, les agro-industries, les pêches, les incidences de l'érosion des préférences et l'augmentation des prix de l'énergie. Le Comité a demandé au Secrétariat d'étudier également les pratiques optimales concernant les politiques commerciales appropriées en vue du développement et de mettre ses conclusions à la disposition des Membres. Plusieurs Membres se sont inquiétés de la baisse de la part des ressources allouées à l'agriculture, aux forêts et aux pêches dans l'initiative d'aide au commerce et ont appelé de leur vœu une augmentation de cette part.

28. Le Comité a souligné que la FAO devait collaborer avec l'OMC et d'autres partenaires du développement et plusieurs Membres ont demandé que la FAO joue un rôle accru dans le programme cadre intégré pour la facilitation des échanges dont les partenaires actuels comprennent l'OMC, la CNUED, le CCI, le FMI, la Banque mondiale et le PNUD.

## **IV. Autres questions d'actualité relatives aux produits agricoles et au commerce**

### **A. GESTION DE L'OFFRE POUR SOUTENIR LES COURS INTERNATIONAUX DES PRODUITS AGRICOLES**

29. Le Comité a envisagé la possibilité d'utiliser des arrangements relatifs à la gestion de l'offre pour augmenter les cours internationaux des produits agricoles, sur la base du document CCP: 07/10. Le Comité a conclu que les arrangements internationaux de gestion de l'offre étaient confrontés à des problèmes pratiques considérables. Il s'est inquiété de la faiblesse et de la variabilité des prix obtenus par les producteurs pour de nombreux produits agricoles et de l'impact négatif sur les producteurs des pays en développement et des pays les moins avancés. Le Comité a noté que le fait de restreindre les approvisionnements des marchés en limitant la production ou les exportations ou en constituant des stocks tampons, devrait en principe se traduire par une augmentation des prix et des revenus pour les producteurs.

30. Cependant, le Comité, tenant compte des vaines tentatives précédentes de gestion de l'offre relative aux produits agricoles sur les marchés internationaux, a noté qu'il conviendrait de surmonter de graves problèmes d'ordre pratique avant de pouvoir établir tout arrangement de gestion de l'offre qui soit fonctionnel. Il s'agit notamment des problèmes des bénéficiaires sans contrepartie, des coûts nécessaires pour mettre en œuvre les arrangements et des difficultés liées au maintien dans la durée d'un engagement par rapport à un programme. Certaines délégations ont fait état des difficultés auxquelles seraient confrontés les pays en développement devant accorder des compensations aux agriculteurs en échange d'une diminution de leur production. La mise en place de tout nouvel instrument relatif à la gestion de l'offre s'accompagnerait de risques considérables.

31. Certains Membres ont estimé que les arrangements relatifs à la gestion de l'offre ne seraient pas justifiés même s'il était possible de surmonter les difficultés d'ordre pratique, car ils créeraient des distorsions sur les marchés et enverraient un signal erroné aux producteurs qui pourraient également y voir des mesures d'incitation.

32. Le Comité a estimé qu'il existait d'autres moyens de trouver une solution aux faibles revenus des pays producteurs. Il convient de diversifier la production en envisageant d'autres produits agricoles et d'autres formes d'emploi pour les agriculteurs. Il a été noté que les activités apportant de la valeur ajoutée permettraient aux pays exportateurs d'obtenir des rendements supérieurs plus stables et le Comité a décidé qu'il convenait de faire face à la progressivité tarifaire dans les pays importateurs afin de favoriser l'intensification des échanges de produits transformés. Il a également été proposé d'étoffer la demande, de communiquer des informations sur les marchés aux producteurs et aux exportateurs et d'encourager les investissements étrangers dans le secteur de l'agriculture, soit autant d'interventions susceptibles de renforcer les rendements des producteurs de produits de base.

33. Le Comité a demandé au Secrétariat de continuer de surveiller et d'évaluer tout nouvel élément du débat sur les propositions de gestion de l'offre.

### **B. POUSSÉES DES IMPORTATIONS: ANALYSE, PREMIÈRES CONCLUSIONS ET ENSEIGNEMENTS À TIRER**

34. Le Comité a analysé les premières conclusions des analyses effectuées par la FAO sur l'incidence, les causes et l'impact de l'accroissement brutal des volumes d'importations alimentaires, sur la base du document CCP 07/11. Ce document présentait aussi bien des informations de nature générale sur la répartition de ces poussées entre les différents produits et pays, que des résultats plus spécifiques sur les causes et l'impact de ces poussées sur des marchés de produits spécifiques, dans des pays donnés ayant fait l'objet d'une étude de cas. Le document

a attiré l'attention sur le fait que même s'il convenait d'établir un mécanisme de sauvegarde efficace pour compenser les effets potentiellement négatifs des poussées d'importations, il convenait d'aider les pays à renforcer leurs capacités dans les domaines de l'analyse et de la collecte de données, afin d'assurer que les sauvegardes sont utilisées de manière efficaces.

35. Certains Membres ont noté que les poussées d'importations pouvaient poser des problèmes à certains pays importateurs de denrées alimentaires. Le Comité a estimé que le mécanisme de sauvegarde spéciale qui est actuellement négocié au sein de l'OMC n'avait rien perdu de sa pertinence. Il a été convenu qu'une meilleure compréhension du phénomène des poussées d'importations pouvait contribuer à l'élaboration d'un mécanisme de sauvegarde spéciale. Cependant, il a été noté que l'analyse pouvait être compliquée par l'existence d'un nombre important de facteurs déterminants, internes et externes au pays importateur. Il a également été admis que la mauvaise utilisation des sauvegardes pouvait être dommageable pour les pays exportant des produits agricoles.

36. Des Membres ont reconnu que le manque de données adéquates et vérifiables, notamment en ce qui concerne les indicateurs permettant de juger des effets négatifs sur la production agricole intérieure était un problème généralisé et ils ont noté certains pays n'avaient qu'une capacité limitée d'analyse d'autres options possibles pour compenser les effets potentiellement perturbateurs des poussées d'importations.

37. Le Comité a appuyé les travaux du Secrétariat sur l'analyse des poussées d'importations et a recommandé leur poursuite. Les Membres ont demandé que de nouveaux travaux analytiques soient réalisés à court terme à la fois pour mieux comprendre les causes et les effets de poussées spécifiques d'importations et pour analyser les retombées potentielles que le recours aux sauvegardes contre les poussées d'importations pourrait avoir pour les pays exportateurs. Ils ont aussi demandé une analyse des implications des échanges préférentiels pour l'application des mesures de sauvegarde.

38. Le Comité est également convenu de la poursuite de l'assistance aux pays en développement pour améliorer leurs systèmes d'information sur les marchés et de surveillance commerciale et renforcer leur capacité d'analyse des effets potentiels des hausses des volumes d'importation de façon à pouvoir appliquer les mesures correctives appropriées.

39. De plus, un soutien a été exprimé pour la proposition visant à créer un réseau qui fournirait des informations d'alerte rapide pour des produits alimentaires sélectionnés, à partir des travaux de collecte d'informations sur les produits actuellement réalisés par la Division du commerce international et des marchés, de façon à alerter les Membres des éventuels chocs que pourraient subir les marchés internationaux, mais il a été suggéré que les modalités d'un tel système devraient être décrites plus en détail.

## **V. Action internationale dans le domaine des produits agricoles**

40. Le Comité a noté les rapports des quatre Groupes intergouvernementaux et du Sous-Groupes sur les cuirs et peaux, qui s'étaient réunis depuis sa soixante-cinquième session.

41. Le Comité a été informé, sur la base du document CCP 07/6, de l'attention accordée à la prochaine Année internationale des fibres naturelles par la réunion conjointe du Groupe intergouvernemental sur les fibres dures et du Groupe intergouvernemental sur le jute, le kénaf et les fibres connexes, tenue en février 2007. Le Comité a été informé du fait que des arrangements préliminaires avaient été pris pour l'observation de l'Année internationale et qu'aucune ressource financière n'avait été fournie; il a noté l'importance essentielle d'un appui financier adéquat pour réaliser un certain nombre d'activités préliminaires.

42. Le Comité a examiné, sur la base du document CCP 07/12, la coopération de la FAO avec le Fonds commun pour les produits de base en vue de valoriser les produits de base ainsi que le rôle des Groupes intergouvernementaux dans la promotion et la supervision de projets. Il a

noté que depuis sa dernière session, plusieurs projets supplémentaires avaient été approuvés et avaient démarré. Le Comité a noté l'augmentation des allocations annuelles du Fonds commun à la FAO pour couvrir les coûts de formulation et de supervision des projets de mise en valeur des produits. Il a été suggéré d'améliorer la responsabilisation à l'égard des résultats des projets.

43. Le représentant du Fonds commun a informé le Comité de l'initiative prise par le Fonds commun d'entamer un processus de consultation avec les organismes internationaux de produits de la FAO (OIP) ainsi qu'avec d'autres OIP afin d'identifier des priorités thématiques par produit, qui seraient incorporées dans le troisième plan quinquennal du Fonds. Le Comité a noté que ces priorités faciliteraient le processus de présentation et d'approbation de projets sur les produits et il a encouragé le Fonds commun et les autres OIP à continuer à travailler ensemble afin de formuler des stratégies et procédures de mise en valeur des produits de manière à utiliser les ressources de façon efficace.

## **VI. Organisation de la soixante-septième session**

44. Le Comité a noté que le Directeur général fixerait la date de sa prochaine session en consultation avec le Président.

## **VII. Autres questions**

45. Le Comité a pris note d'une déclaration du représentant de la Fédération internationale des producteurs agricoles.

---

**ANNEXE A**

---

**DISCOURS D'OUVERTURE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT DE LA FAO,  
M. DAVID A. HARCHARIK**

Monsieur le Président, Excellences, Mesdames et Messieurs les délégués, Mesdames et Messieurs,

Je vous souhaite la bienvenue à la soixante-sixième session du Comité des produits.

Comme il y a deux ans, cette session du Comité des produits se tient dos à dos avec la session du Comité de l'agriculture. Comme vous le savez, le rôle du Comité des produits est essentiellement de passer en revue les politiques et les faits récents concernant les marchés des produits agricoles et d'adresser des recommandations de politique générale au Conseil de la FAO.

Depuis le dernier Comité des produits, les prix de nombreux produits agricoles ont augmenté. Si cette augmentation est le résultat de nombreuses caractéristiques fondamentales des marchés, un certain nombre de nouveaux facteurs apparaissent, qui affectent les cours des produits. Le premier d'entre eux, examiné aujourd'hui même par le Comité, est l'incidence de la croissance économique rapide de la Chine et de l'Inde. Le second est l'impact des prix du pétrole brut sur les produits agricoles qui peuvent être utilisés pour produire des biocarburants. La FAO a commencé à analyser l'augmentation de la demande et, partant, des prix de ces produits.

Malgré l'augmentation récente des cours des produits de base, les tendances à long terme restent à la baisse et les variations à court terme restent significatives. Ces problèmes ont toujours préoccupé le Comité des produits et au cours des dernières années, les problèmes rencontrés par les pays en développement en matière de prix des produits de base ont bénéficié d'une attention grandissante sur la scène internationale. Par exemple, il y a eu un regain d'intérêt pour les programmes de gestion de l'offre, qui font l'objet de l'un des points de l'ordre du jour de la présente session.

Comme au cours des sessions précédentes, le Comité passera également en revue les faits récents se rapportant aux politiques commerciales. Cette question est particulièrement d'actualité, compte tenu de la reprise du Cycle de Doha après l'impasse précédente. Les réformes des politiques commerciales visant à assurer un système commercial mondial équitable et axé sur le marché et à réduire les subventions ayant des effets de distorsion sur le commerce, ainsi que les obstacles au commerce, peuvent apporter une contribution positive aux échanges et au développement, tout comme la réduction de la pauvreté et de la faim. La Déclaration du Millénaire de l'ONU préconisait un système commercial ouvert, équitable, fondé sur des règles prévisibles et non discriminatoires et les négociations commerciales multilatérales sont le moyen le plus prometteur pour y arriver.

La réforme des politiques commerciales n'est toutefois pas une panacée et des échanges plus libres ne produiront pas des avantages égaux pour tous les pays en développement ou même toutes les régions d'un même pays. Tous les pays en développement ne bénéficieront pas, à court ou à moyen terme, d'un accès amélioré aux marchés d'exportation et ne tireront pas nécessairement profit d'une plus grande ouverture de leurs marchés intérieurs. Nombre de pays seront confrontés à des contraintes au niveau de l'offre, notamment, au manque d'infrastructures rurales et leur production sera très fortement tributaire des conditions météorologiques. Souvent, leur secteur agricole n'est pas compétitif et ils ne peuvent pas tirer profit des nouveaux débouchés commerciaux, notamment pour les produits transformés et à valeur ajoutée. La réduction des tarifs douaniers entraîne également, pour la production locale, une concurrence accrue des produits importés et certains systèmes de production intérieure contribuant dans une large mesure

aux approvisionnements alimentaires, aux recettes rurales et à l'emploi pourraient ne pas être en mesure de faire face à cette concurrence. Même lorsque les pays sont plus compétitifs, la production intérieure pourrait être vulnérable devant des poussées d'importations à court terme. La sécurité alimentaire durable dépend d'une amélioration de la productivité de la production vivrière locale et les pays en développement doivent avoir la souplesse et la latitude nécessaires pour créer un ensemble de politiques appuyant une telle amélioration. Les politiques commerciales doivent être compatibles avec les politiques agricoles intérieures, lesquelles peuvent être différentes selon le niveau de développement agricole de chaque pays. De nombreux pays doivent pouvoir bénéficier d'un certain degré de flexibilité pour appliquer les nouvelles règles commerciales et recevoir une aide afin de se conformer aux nouvelles conditions commerciales découlant de la libéralisation. Naturellement, les pays en développement n'ont pas tous les mêmes besoins et il n'existe donc pas de solution universelle.

Le Cycle de Doha doit mettre en place des instruments efficaces permettant de réduire au minimum le nombre de cas dans lesquels les pays en développement pourraient être affectés négativement par une libéralisation plus poussée des échanges mondiaux. Les négociations du Cycle de Doha ont permis de proposer un certain nombre de mécanismes à cette fin, comme la catégorie des « produits spéciaux » et les « mécanismes de sauvegarde spéciaux ». L'ordre du jour du Comité des produits prévoit l'examen des dernières positions concernant les négociations ainsi que d'une série de questions comme les produits spéciaux, les sauvegardes spéciales et l'Initiative d'aide au commerce. Ce point a été inscrit à l'ordre du jour, afin d'informer les Membres sur les questions en jeu et de présenter les travaux analytiques de la FAO visant à contribuer à un débat bien informé sur ces questions importantes.

La FAO s'est engagée à aider les pays en développement à participer pleinement aux négociations commerciales multilatérales en leur fournissant des informations et des analyses, ainsi qu'une assistance technique et une aide pour le renforcement des capacités. Ce rôle de la FAO était prévu dans le plan d'action du Sommet mondial de l'alimentation et les différentes Conférences de la FAO ont continué à souligner ce rôle. Des mesures doivent être prises pour faire en sorte que les avantages potentiels des réformes commerciales soient répartis entre tous de la manière la plus équitable possible et, à cette fin, la FAO aide les pays à améliorer la compétitivité de leurs produits agricoles. L'Initiative d'aide au commerce est un moyen important de faire face aux contraintes pesant sur le développement des échanges des pays en développement. La contribution potentielle de la FAO à cette initiative est une question inscrite à votre ordre du jour.

Monsieur le Président, Excellences, Mesdames et Messieurs les délégués, Mesdames et Messieurs,

Nous vous remercions de votre participation à cette session du Comité des produits. L'ordre du jour porte sur des questions fondamentales pour le commerce des produits de base et le développement. Le Comité des produits est la seule instance vraiment mondiale où sont examinés les problèmes rencontrés par les producteurs, exportateurs et importateurs de produits agricoles et où sont identifiées les solutions appropriées. Vos débats de cette semaine revêtent donc une importance toute particulière.

Je souhaite que cette session soit constructive et couronnée de succès.

---

**ANNEXE B**

---

**ORDRE DU JOUR DE LA SOIXANTE-SIXIÈME SESSION DU  
COMITÉ DES PRODUITS**

1. Questions d'organisation
  - a) Élection du Président et des Vice-Présidents
  - b) Adoption de l'ordre du jour
2. Déclaration prononcée au nom du Directeur général
3. La situation des marchés mondiaux des produits agricoles
  - a) Situation actuelle et perspectives
  - b) Répercussions sur les marchés mondiaux des produits agricoles de la croissance rapide en Chine et en Inde
4. Évolution des politiques ayant une incidence sur les marchés et le commerce des produits agricoles
  - a) Négociations commerciales multilatérales de l'Organisation mondiale du commerce (OMC)
  - b) Produits spéciaux pour le développement
  - c) Aide au commerce
5. Autres questions d'actualité relatives aux produits agricoles et au commerce
  - a) Gestion de l'offre pour soutenir les cours internationaux des produits agricoles
  - b) Poussées des importations: analyse, premières conclusions et enseignements à tirer
6. Action internationale dans le domaine des produits agricoles
7. Organisation de la soixante-septième session
8. Autres questions
9. Adoption du rapport

---

**ANNEXE C**


---

**LISTE DES MEMBRES DU COMITÉ DES PRODUITS**  
**Biennium 2006-2007**

Afghanistan	Communauté européenne (Organisation membre)	Pakistan
Algérie	Finlande	Panama
Angola	France	Paraguay
Argentine	Gabon	Pérou
Arménie	Allemagne	Philippines
Australie	Ghana	Pologne
Autriche	Grèce	Portugal
Azerbaïdjan	Guatemala	République de Corée
Bangladesh	Guinée	Roumanie
Belgique	Honduras	Rwanda
Bénin	Hongrie	Saint-Vincent-et-les Grenadines
Bolivie	Islande	Saint-Marin
Brésil	Inde	Arabie saoudite
Bulgarie	Indonésie	Sénégal
Burkina Faso	Iran (République islamique d')	Serbie
Burundi	Iraq	Seychelles
Cameroun	Irlande	Slovaquie
Canada	Italie	Slovénie
Cap-Vert	Japon	Afrique du Sud
Chili	Jordanie	Espagne
Chine	Kenya	Sri Lanka
Colombie	Lesotho	Soudan
Congo	Jamahiriya arabe libyenne	Suède
Costa Rica	Lituanie	Suisse
Côte d'Ivoire	Madagascar	Thaïlande
Croatie	Malawi	Tonga
Cuba	Malaisie	Turquie
Chypre	Mali	Ouganda
République tchèque	Maurice	Ukraine
République populaire démocratique de Corée	Mexique	Émirats arabes unis
République démocratique du Congo	Moldova	Royaume-Uni
Danemark	Maroc	États-Unis d'Amérique
République dominicaine	Pays-Bas	Uruguay
Équateur	Nouvelle-Zélande	Yémen
Égypte	Nicaragua	Zimbabwe
El Salvador	Niger	
Érythrée	Nigéria	
Estonie	Norvège	
	Oman	